



n°49
déc.
2018

COMM'UNE

LA REVUE DU CDG30

Édito



Reine Bouvier
Présidente du Cdg30

La résiliation unilatérale par INTERIALE, l'an dernier, de notre convention de participation avait privé de la garantie maintien de salaire et laissé dans le désarroi nombre d'agents territoriaux gardois.

Vous-mêmes avez été nombreux, élus et directeurs généraux des services, à nous faire part à cette occasion de vos inquiétudes et de vos interrogations bien légitimes.

Je suis désormais heureuse de vous faire part de certaines avancées notables sur ce dossier.

Vous vous souvenez probablement que nous avons engagé une action devant le tribunal administratif de Nîmes aux fins d'obtenir une mesure de référé expertise dans le but de faire toute la lumière sur les comptes de la mutuelle, laquelle nous paraissait se complaire dans une opacité coupable. C'est la Cour administrative d'appel de Marseille qui vient finalement de nous accorder ce que nous demandions,

à savoir la désignation d'un expert judiciaire appelé à vérifier la réalité du déficit allégué, mais non démontré, par INTERIALE pour justifier ses résiliations successives destinées à imposer des augmentations tarifaires.

Nous n'excluons pas à ce stade que les comptes puissent lui donner raison. En tous cas cet assureur sera amené à respecter – rétroactivement certes - les clauses du contrat, s'asseoir à une table et ouvrir ses comptes.

Deuxième succès, nous avons pris l'attache du courtier, GRAS SAVOYE, partenaire d'INTERIALE, aux fins de voir pris en compte les dossiers d'invalidité des assurés indûment rejetés depuis le début de l'année. Grâce à son appui, nous avons pu débloquer la situation pour des personnes plongées dans les plus grandes difficultés.

Il convient naturellement de rester en contact, les uns et les autres, pour suivre l'affaire de près et préserver ainsi l'intérêt de nos agents...

COMM'UNE
LA REVUE DU CDG30

n°49 - décembre 2018

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION Reine Bouvier
RÉDACTEUR EN CHEF Alain Fabre
RÉDACTION CDG30
MAQUETTE Julien Saltel
IMPRESSION Public Imprim

CDG30 - Fonction publique territoriale
183 chemin du Mas Coquillard
30900 Nîmes
Tél. 04 66 38 86 86 – cdg30@cdg30.fr

Ne pas jeter sur la voie publique – Parution gratuite – Tous droits de reproduction réservés sauf autorisation.



Meilleurs vœux

2019

Résultats des élections professionnelles

► Le jeudi 6 décembre avait lieu les élections professionnelles destinées à élire les représentants du personnel dans les instances paritaires siégeant près le CDG30. Les commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires pour les agents des collectivités affiliées au CDG30, le CT-CHSCT pour les collectivités et établissements comptant moins de 50 agents.

CAP C

6886 électeurs inscrits, 8 sièges à pourvoir, 6 listes, 4070 votants.

CFDT	328 voix	8,42 %	1 siège
CGT	983 voix	25,24 %	2 sièges
FAFPT	977 voix	25,09 %	2 sièges
FO	936 voix	24,04 %	2 sièges
SUD	493 voix	12,66 %	1 siège
UNSA	177 voix	4,55 %	0 siège

Titulaires (groupe de base): CANES Sandrine (FAFPT) *Remoulins*, LADET Stéphane (FO) *Laudun-l'Ardoise*, BELLAIS Annick (CFDT) *OPH Alès Agglomération*.

Titulaires (groupe supérieur): BROUILLET Valérie (CGT) *La Grand-Combe*, ITIÉ Didier (CGT) *CC Pays Viganais*, LALANDE Ludivine (FAFPT) *Beauvoisin*, BIVILLE Thierry (FO) *CC Pays d'Uzès*, DAUPHIN Thomas (SUD) *Clarensac*.

Suppléants (groupe de base): FESQUET Stéphanie (FAFPT) *Anduze*, LABAT Peggy (FO) *Bouillargues*, CAUSERA Jose-Luis (CFDT) *Vauvert*,

Suppléants (groupe supérieur): COMBE Christophe (CGT) *Aigues-Mortes*, MARTIN Jacques (CGT) *Uzès*, INGALA Elisabeth (FAFPT) *Villeneuve-lez-Avignon*, MORANA Sandra (FO) *Le Grau-du-Roi*, DURAND Candide (SUD) *CCAS Le Grau-du-Roi*.

CCP A

128 électeurs inscrits, 4 sièges à pourvoir, 1 liste, 56 votants.

FSU	44 voix	100 %	4 sièges
------------	---------	-------	----------

CCP B

Les sièges de la CCP B ont fait l'objet d'une procédure de tirage au sort conformément à l'article 17 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il en a été de même pour 2 sièges de suppléants en CCP A et 4 sièges de suppléants en CCP C.



CAP A

465 électeurs inscrits, 5 sièges à pourvoir, 6 listes, 335 votants.

CFDT	44 voix	13,41 %	1 siège
CGT	35 voix	10,67 %	0 siège
FAFPT	99 voix	30,18 %	2 sièges
FO	47 voix	14,33 %	1 siège
SNDGCT	80 voix	24,39 %	1 siège
SUD	23 voix	7,01 %	0 siège

Titulaires (groupe de base): GILLES Aline (FAFPT) *Rochefort-du-Gard*, BAYLE Nathalie (SNDGCT) *Bagnols-sur-Cèze*, RODRIGUEZ Gérard (FO) *Habitat du Gard*.

Titulaires (groupe supérieur): PONTOIS Xavier (FAFPT) *CA Gard-Rhodanien*, DARRAS Michel (CFDT) *SM Électricité du Gard*.

Suppléants (groupe de base): GEMINARD Marie-Françoise (FAFPT) *Poullx*, CORDIER Alexandre (SNDGCT) *Bellegarde*, REZKALLAH Djamila (FO) *CC Pays de Sommières*.

Suppléants (groupe supérieur): MOUSSET François (FAFPT) *CDG*, DAYAN Laurent (CFDT) *C.A. Gard Rhodanien*.

CAP B

690 électeurs inscrits, 6 sièges à pourvoir, 5 listes, 483 votants.

CFDT	64 voix	13,73 %	1 siège
CGT	71 voix	15,24 %	1 siège
FAFPT	172 voix	36,91 %	2 sièges
FO	100 voix	21,46 %	1 siège
SUD	59 voix	12,66 %	1 siège

Titulaires (groupe de base): PAGÈS Céline (FAFPT) *CC Cèze Cévennes*, MOURGUES Sylvain (SUD) *CC Terre de Camargues*.

Titulaires (groupe supérieur): VIVARELLI Cyrille (FAFPT) *CC Beaucaire Terre d'Argence*, CHAINET Jean-Paul (FO) *Pont-Saint-Esprit*, JACINTO Corinne (CGT) *CC Terre de Camargue*, RENAUD Cyril (CFDT) *Villeneuve-lez-Avignon*.

Suppléants (groupe de base): BARNOUIN Jérôme (FAFPT) *Bagnols-sur-Cèze*, REMEZY Stéphanie (SUD) *Collias*.

Suppléants (groupe supérieur): VAUTHIER Brigitte (FAFPT) *Massillargues-Atuech*, BOURNAC Sandrine (FO) *Blauzac*, BRUCCOLERI Corinne (CGT) *Molières-sur-Cèze*, DORILLE Aurélie (CFDT) *CA Gard Rhodanien*.

Premiers secours : 80% d'agents formés en 2021 !

► Les accidents de la vie courante sont à l'origine chaque année de 20 000 décès et 50 000 hospitalisations. Grâce à l'implication de tous, il est possible de réduire les conséquences de ces accidents. En effet, le citoyen constitue un maillon clé de la chaîne des secours.

Alerter, masser, défibriller, traiter les hémorragies sont les gestes essentiels d'urgence qui peuvent être pratiqués lors d'accidents ou de situations d'une gravité exceptionnelle. Ces gestes essentiels peuvent sauver des vies.

Une circulaire, publiée le 2 octobre 2018 par le Ministère de l'action et des comptes publics - Secrétariat d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours, présente un objectif de taille : à l'échéance du 31 décembre 2021, 80% des agents de la fonction publique, dans ses 3 versants, devront avoir subi une formation aux gestes de premiers secours.

La Fonction Publique Territoriale se doit d'être exemplaire dans la diffusion d'une culture commune en matière de sécurité civile. Deux formats sont retenus :

La formation « sensibilisation aux gestes qui sauvent » (GQS) de deux heures, régie par l'arrêté du 30 juin 2017, répond aux objectifs suivants :

- assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne et transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention : protection / alerte ;
- réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
- réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

La formation *Prévention et secours civiques de niveau 1* (PSC1) de sept heures, régie par l'arrêté du 24 août 2007 modifié, répond aux objectifs suivants :

- assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne : victime d'une obstruction des voies aériennes, victime d'un saignement abondant, en arrêt cardiaque, victime d'un malaise, victime d'un traumatisme.

Peuvent également être prises en compte les formations qui permettent d'obtenir l'*Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences* (niveau 1 ou de niveau 2) et la *Formation de sauveteur secouriste du travail* (SST).

CCP C

772 électeurs inscrits, 8 sièges à pourvoir, 1 liste, 327 votants.

FO	263 voix	100 %	8 sièges
-----------	----------	-------	----------

3907 électeurs inscrits, 10 sièges à pourvoir, 6 listes, 2449 votants.

CT-CHSCT

CFDT	195 voix	8,28 %	1 siège
CGT	651 voix	27,64 %	3 sièges
FAFPT	651 voix	27,64 %	3 sièges
FO	408 voix	17,32 %	2 sièges
FSU	116 voix	4,93 %	0 siège
SUD	334 voix	14,18 %	1 siège

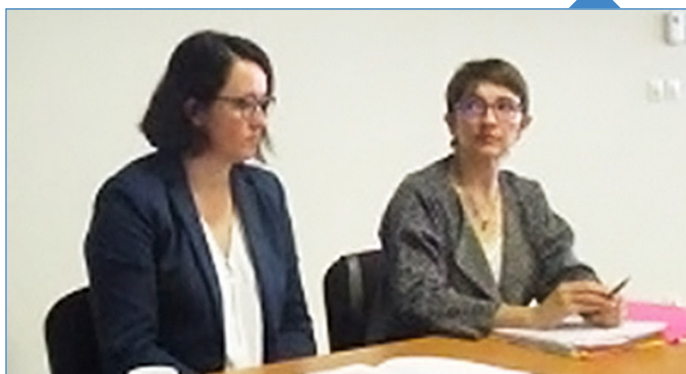
Titulaires : DI ROLLO Ludovic (CFDT) *Gaujac*, PAYEN Isabelle (CGT) *SM Leins Gardonnenque*, BERTRAND Nathalie (CGT) *Comps*, SAIGNOL Mathieu (CGT) *SIAEP Domessargues*, PARADA Thierry (FAFPT) *Sauveterre*, VILLARET Claire (FAFPT) *Villevieille*, JEANNON Stéphane (FAFPT) *Jonquières Saint-Vincent*, PEIRA Éva (FO) *Caissargues*, PRATLONG Christine (FO) *SITOM Sud Gard*, RUAS Patrice (SUD) *Saint-André-de-Majencoules*.

Suppléants : RICHARD Nicolas (CFDT) *Saint-Martin-de-Valgalgues*, DELAIGUE Christine (CGT) *Molière-Cavaillac*, SAGIT Martine (CGT) *Saint-Martin-de-Valgalgues*, BALI Mohamed (CGT) *Saint-Geniès-de-Comolans*, CANES Sandrine (FAFPT) *Remoulins*, BROUARD Jean-Jacques (FAFPT) *Saint-Florent-sur-Auzonnet*, BLANC Stéphan (FAFPT) *Molière-sur-Cèze*, CEAGLIO-GRANGE Catherine (FO) *Remoulins*, CONSTANT Dorian (FO) *SIG Bagnols-sur-Cèze*, ALVERDE Philippe (SUD) *Lasalle*.

Médiation préalable obligatoire

Une rencontre ouverte à l'ensemble des collectivités affiliées ou non au CDG30 a eu lieu le mardi 9 octobre 2018 dans nos locaux sur le thème de la médiation préalable obligatoire en présence de la Vice-Présidente du tribunal administratif de Nîmes, Mme SPECHT.

Cette matinale, qui a réuni plus de 50 personnes, était organisée en deux temps. Elle accueillait tout d'abord les collectivités qui n'ont pas encore adhéré à la MPO avec une présentation du dispositif, de l'enjeu pour les collectivités et du processus de mise en œuvre de cette expérimentation. La seconde partie de la matinée était dédiée aux collectivités adhérentes et a permis aux médiatrices du CDG30, en présence de Mme SPECHT, d'échanger sur les différentes étapes du processus et de répondre aux interrogations à ce sujet.





Règlement Général sur la Protection des Données

► Ressources humaines, paie, état-civil... Votre collectivité traite des données personnelles !

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) nous impose désormais de désigner un délégué à la protection des données (DPD).

Le RGPD responsabilise les collectivités territoriales sur la protection des données personnelles qu'elles collectent et la sécurité des systèmes d'information. Il renforce les obligations des collectivités territoriales concernant le respect des libertés et des droits fondamentaux des personnes vis-à-vis de leurs données.

Afin de vous aider dans votre mise en conformité au regard des nouvelles réglementations, le Centre de gestion du Gard crée un nouveau service « Protection des données » et propose aux collectivités et aux établissements publics qui le souhaitent la mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé. Cette nouvelle prestation comprend :

- La désignation du Centre de gestion du Gard comme délégué à la protection des données en tant que personne morale ;
- L'audit de la collectivité, afin de pouvoir déterminer l'étendue des traitements de données ainsi que les points à mettre en conformité avec la nouvelle réglementation ;

- La cartographie des traitements, avec notamment la rédaction du registre des traitements ;
- L'analyse des risques et plan d'action, permettant l'analyse d'impact des traitements à risque, la rédaction de recommandations concernant la sécurité informatique, adaptant les délais de conservation aux différents types de données, ajoutant des mentions d'information lors de la collecte des données, etc. ;
- Le suivi annuel, avec la sensibilisation des agents, une visite annuelle et des échanges réguliers avec le Responsable Informatique et Liberté désigné par la collectivité pour lister les points à améliorer et à revoir ;
- Un accompagnement sur des questions ponctuelles : accompagnement de la collectivité sur des actions précises dans le domaine de compétences du RGPD.

De nombreuses collectivités nous ont déjà rejoint, pourquoi pas la vôtre ?

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service « Protection des données » à l'adresse : dpd@cdg30.fr.

Mieux travailler à l'ère du numérique, retour sur le colloque

► Les collectivités (service public et agents) sont impactées par la transition numérique qui touche progressivement tous les secteurs d'activité. Opportunité pour simplifier certains services au public et gagner en efficience mais aussi changement en profondeur des conditions de travail. Les modifications organisationnelles et les nouvelles pratiques professionnelles engendrées peuvent être, parfois, sources de mal être au travail.

Les avocats Arnaud Dimeglio et Olivier Garreau, les spécialistes de la santé au travail, Philippe Contassot (ARACT), Cathy Blachère et Vincent Énault (Conseil départemental du Gard), Brigitte Monier, Amandine Mendy (CDG30), Olivier Catelinois

(CIRE Occitanie), les préventeurs du CDG30, ont pu présenter et répondre aux questions juridiques, techniques et organisationnelles posées par l'utilisation des outils numériques. Intervenants, stands et mises en situation de la compagnie Le Théâtre sur mesure ont animé cette journée d'information et de réflexion à l'attention des élus, responsables et conseillers de prévention des risques professionnels dans les mairies et les établissements publics, sans oublier des observateurs attentifs qui répondaient à l'invitation de madame Reine Bouvier, présidente du CDG parmi lesquels monsieur Guerrier de Dumas, Directeur régional du FIPH et nos collègues de 5 autres CDG de l'arc méditerranéen venus en observateur.

IMPACT DES TIC SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



- Réduction des risques professionnels et des accidents du travail
- Recentrage sur des activités à plus forte valeur ajoutée
- Professionnalisation
- Conciliation vie privée/vie professionnelle
- Autonomie accrue à travers une circulation d'informations plus horizontale
- Effacement progressif de la frontière entre vie privée et vie professionnelle
- Intensification et l'accélération du travail
- Overdose d'informations, ou « infobésité »
- Affaiblissement des relations interpersonnelles
- Contrôle renforcé qui réduit l'autonomie des collaborateurs



Si vous souhaitez voir ou revoir les vidéos des différents intervenants celle-ci sont accessibles sur le site internet du CDG30.

La presse en parle !

Midi Libre du 24 novembre 2018

Rodilhan Un colloque sur le travail à l'ère du numérique

Le service de prévention des risques professionnels du Centre de gestion du Gard (CDG30) a organisé son colloque annuel, mercredi 14 novembre, à l'espace culturel Bernard-Pabre, sur le thème du travail à l'ère du numérique au sein des collectivités territoriales. L'arrivée des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique a modifié en profondeur les conditions de travail des agents. Elle induit souvent des modifications organisationnelles, de nouvelles pratiques professionnelles telles que le télétravail et des régle-

mentations nouvelles comme le droit à la déconnexion. De nouveaux risques de santé apparaissent avec les addictions et les maladies professionnelles liées au travail sur écran. Le CDG30 a proposé un temps d'échanges à la centaine de participants présents pour répondre à leurs questions juridiques, techniques et organisationnelles à l'utilisation des outils numériques dans un but d'amélioration de la qualité de vie au travail. Intervenants, stands et mises en situation de la compagnie Le Théâtre sur mesure ont animé cette journée d'informa-



■ Une centaine de participants ont assisté au colloque.

tion et de réflexion à l'attention des élus, responsables, assistants et conseillers de prévention des risques professionnels dans les mairies et les établissements publics.

► Correspondant Midi Libre : 06 33 29 86 07